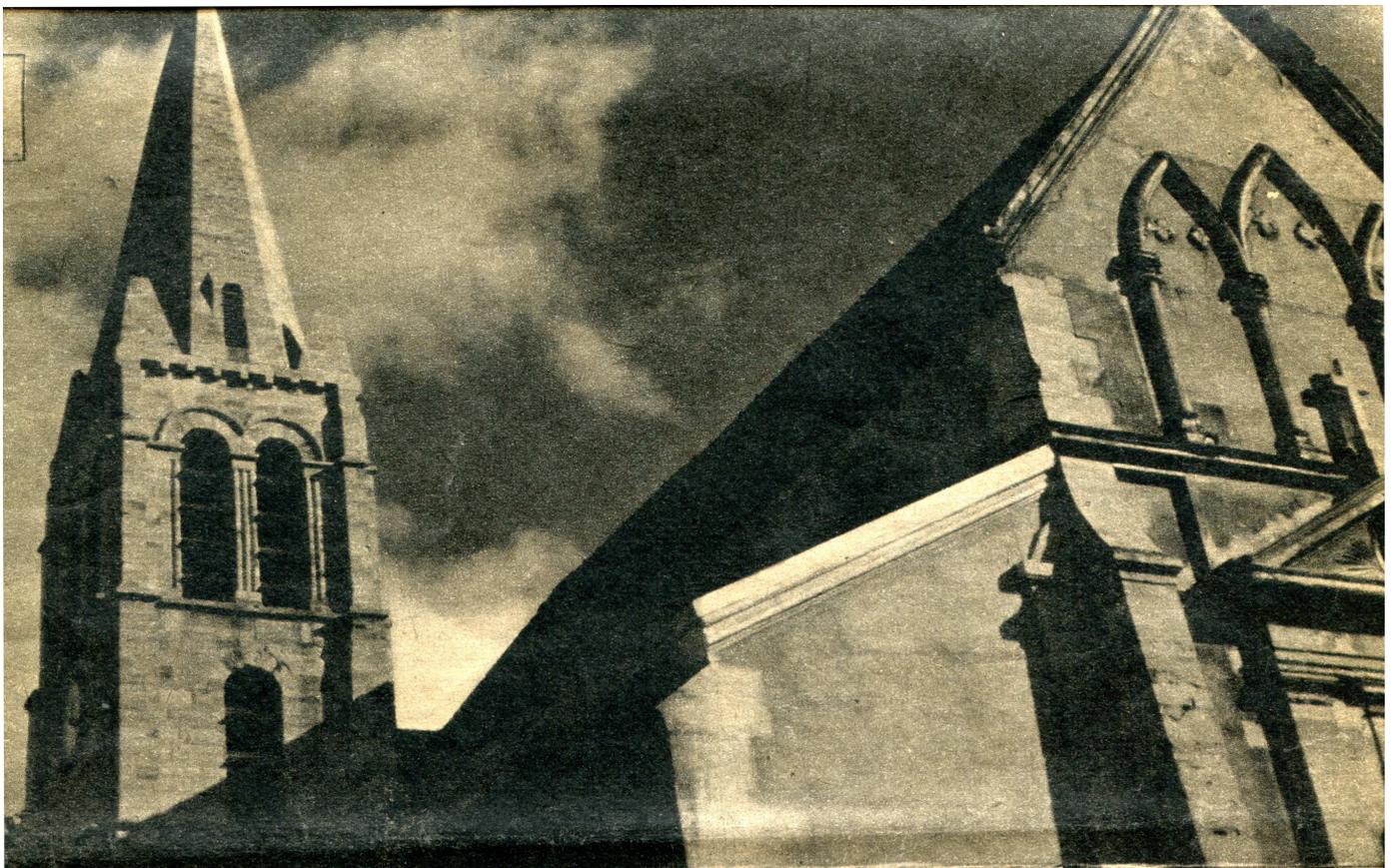


LA PAROISSE

SAINT-REMI DE MAISONS-ALFORT

DE SA NAISSANCE À LA LIBÉRATION



En ce 21 septembre 2014, journée du Patrimoine, nous tenons à remercier Monsieur Michel Herbillon, Député-Maire de Maisons-Alfort et son équipe municipale pour la restauration de l'église Saint-Remi dont l'histoire est reprise dans ce livret grâce aux anciens qui ont eu le souci de conserver et d'écrire ce qui a fait sa vie au cours de l'Histoire.

*Père Stanislas Wawro,
curé de Saint-Remi
et l'équipe d'animation paroissiale,*

SOMMAIRE

- P. 3 **Des origines aux temps modernes** — Maurice Fraud pour le bulletin paroissial « Entre Nous »
- P. 6 **Le XIX^{ème} siècle**, à partir d'extraits d'Entre Nous
- P. 9 **Le XX^{ème} siècle** — Père Henri Nest, curé de Saint-Remi, dans « Entre Nous » complété par Bernadette Justin avec des extraits de « Présence Chrétienne » en encadrés
- P. 12 **Après la guerre de 39-45, le ministère du Père Georges Joulin** — Deux pages extraites d'un bulletin probable du diocèse de la Seine de 1946
- P. 14 & 15 **Saint-Remi aujourd'hui** — Photos, avec l'aimable autorisation du Service Communication municipal

DES ORIGINES AUX TEMPS MODERNES

Le texte qui suit est l'œuvre de M. Maurice Fraud qui publia dans le bulletin paroissial « Entre Nous » tout ce qu'il réussit à collecter à propos de l'existence de Maisons-Alfort et de sa première paroisse, Saint-Remi. Un petit carnet retrouvé dans les archives de Saint-Remi contenait les coupures de journaux soigneusement conservées.

Anciens « Maisonnais » et paroissiens plus récents nous aimons notre paroisse : mais peu parmi nous en connaissent l'histoire. Grâce aux recherches d'un érudit paroissien, « Entre-nous » apportera quelques lumières sur un passé vénérable, et ainsi nous serons plus attachés à notre chère église.

Assistons d'abord à la naissance de notre paroisse. Plaçons-nous à l'angle de l'avenue de la République et de l'avenue du Général-de-Gaulle : nous avons l'Hôtel-de-Ville derrière nous, et l'église devant nous. Reportons-nous au 8^e siècle : il n'y a aucune maison ; devant nous un éperon, dernier contrefort du Mont-Mesly (Créteil) entouré de marécages, où poussent quelques saules, sépare la Seine et la Marne qui, à chaque inondation, se rejoignent là, recouvrant la terre de sable et de cailloux.

Pourtant quelques serfs viennent s'installer là ; quelques baraques s'élèvent, et, au milieu de ce hameau, une chapelle en bois. Cette chapelle a un grand avenir devant elle, car, par étapes, elle deviendra l'édifice que nous connaissons.

Le premier document concernant l'histoire de Saint Rémi est un manuscrit, d'auteur inconnu, daté de 1776, conservé aux archives de l'Archevêché de Paris, reproduisant l'« Acte de donation » du territoire de la paroisse Saint-Rémi, par Hugues Capet, en 988. à l'abbé du monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

Voici le premier document sur l'histoire de notre paroisse : c'est l'acte de donation du territoire de Maisons à l'abbaye de Saint-Maur : « Hugues Capet, ici de France, la deuxième année de son règne (938) donna gratuitement à l'Abbé du Monastère de Saint-Maur-des-Fossés, une certaine « ville » située dans le Comté de Paris, dont le nom est « Maisons » ; ensemble la maison et la demeure dudit lieu, avec les près, terres labourables... avec encore les maisons où les Habitants font leur demeure dans ledit lieu... comme aussi il donna audit Abbé les deux églises dudit lieu, l'une qui est la « Mère-Église », sous l'invocation de Saint-Rémi, l'autre, qui est une chapelle dédiée en l'honneur de Saint-Germain, pour, par lui, y envoyer un de ses frères, pour y résider, sous sa puissance en qualité de vicaire, à l'effet pour lui d'en jouir et user en toute propriété... à la charge, par ledit Abbé et ses moines, de prier Dieu pour lui, la reine son épouse, et le Roi Robert, son fils, à qui il fit ratifier sa donation ».

À cette époque, il y avait donc deux églises ; la nôtre, qui, sur le même emplacement, a été plusieurs fois transformée et agrandie, et une chapelle dont il ne reste plus trace, à moins qu'il ne s'agisse de la chapelle des « Mèches » qui, elle aussi, était dédiée à Saint-Germain, et avait été dotée par plusieurs Rois de France, notamment par Saint-Louis.

En 992, le Pape Innocent II fonde la Cure de Maisons (« ecclesia Mansiombus »). De nouveaux dons de terres faits à l'Abbaye de Saint-Maur (993 et 1211) agrandissent le territoire de la paroisse.

En 1227, le Curé Grégoire s'étant plaint de la modicité des dîmes qui revenaient « à son bénéfice », abandonne aux abbés de Saint-Maur, par transaction, « toutes les dîmes noyales de la paroisse. En échange, les abbés s'obligent de lui fournir 3 septiers de seigle, autant de froment, et

autant d'orge, toutes les années où il n'y aura eu de dîmes que 20 septiers de froment, 9 de seigle, et 9 d'orge ».

L'abbé Radulphe, de Saint. Maur, décida, de plus, que la « taille » (ou impôt personnel) à lui due « par ses hommes de Maisons serait de 2 sols par an, et que, dans l'année où il plairait au Roi de lever la taille, lesdits hommes paieraient à l'abbé 4 sols, moyennant quoi il les acquitterait de la taille envers le Roi ».

A cette époque, l'église, le presbytère et le cimetière appartenaient à la cure, qui pourvoyait tant bien que mal à leur entretien, à l'aide des produits de la dîme, des recettes du culte, des legs et dons faits par les fidèles.

D'après Dulaure (Histoire des environs de Paris), les Anglais, cantonnés à Alfort, et au lieu dit « Le Port à l'Anglais », auraient construit notre clocher, dont la flèche en pierre rappelle celle de nombreuses églises d'Angleterre (date approximative : 1456). Le premier registre de comptes de la paroisse date de 1589, mais il existe de nombreux « titres » antérieurs établissant des rentes à son profit : le plus ancien est de 1494.

La Fabrique régissait les terres et les vignes qu'elle possédait, ainsi que des maisons sises « rue Bretonne » (aujourd'hui, rue des Bretons).

Mentionnons, pour mémoire, que des combats se sont déroulés, au Pont de Charenton en 1436, contre les Anglais. En 1465, l'armée de la Ligue du Bien public, formée par les seigneurs contre Louis XI, campait près du pont. En 1567, les calvinistes s'emparèrent du pont ; en 1590, Henri IV en personne y combattit. Il est probable que les habitants de Maisons durent souffrir quelque peu de la proximité du théâtre des opérations.

En 1599, apparaissent les registres de l'état-civil, tenus par les Curés, presque seuls à savoir lire et écrire. On faisait cependant l'école au presbytère depuis longtemps, mais en 1674 seulement figure dans les comptes une somme de 30 livres payée au vicaire chargé de l'instruction des enfants.

Notre dernier article (dans le N° d'octobre) nous avait amenés au 18^{ème} siècle. A cette époque, les coutumes variaient suivant les provinces, les baillages, même les paroisses. A Maisons, le chef de la communauté était nommé « syndic » : il rendait ses comptes aux habitants assemblés, chaque année, devant l'église, à l'issue de la Grand-Messe solennelle de la Fête de Saint Rémi. L'énumération des recettes et dépenses serait fastidieuse ; cependant les curieux de la petite histoire y pourraient trouver une idée des besoins de nos aïeux (on trouve par exemple des « notes » de cabaret !).

En 1720, un abbé Gaillard laisse par testament 3 000 livres afin que le revenu de ce legs soit affecté à l'instruction des filles pauvres. L'épidémie de peste qui sévit sur la France, de 1720 à 1723, décime cruellement la paroisse.

Vers 1738, l'installation de l'école du presbytère est complétée, et on emploie plus fréquemment pour des réunions la salle presbytérale, qui constitue en quelque sorte la maison commune — les jeunes gens y dansent aux jours de fête.

La « Fabrique » paroissiale devait payer au Roi l'impôt de la « taille », frappant les pauvres dont elle avait la charge : en 1731, le curé Cousteron signe une liste de pauvres, d'infirmités, qui sont « à l'aumône de la paroisse ». Celle-ci

ne devait pas abriter beaucoup de riches, car on trouve une « adresse, dans laquelle les pauvres manants et habitants de Maisons-sur-Seyne exposent leurs plaintes et doléances, à raison des charges qui leur incombent, et que la mauvaise nature de leurs champs sablonneux ou sujets aux inondations, leur rend difficiles à supporter ».

En 1740, il y a échange de terres entre le Roi et la Fabrique, pour l'établissement du « nouveau chemin de Villeneuve » (notre R.N. 5). L'ancien chemin passait dans la plaine où est bâtie Alfortville, dont les anciens habitants se rappellent la Rue de Villeneuve (aujourd'hui rue Vaillant-Couturier).

En 1759, la location d'un banc à l'église coûtait 18 livres par an ; chiffre assez élevé. Mais, les recettes diminuant, la Fabrique demanda l'aide de la commune pour solder certains travaux : l'entretien du presbytère et du vicariat ; l'église, d'abord entretenue par la Fabrique, le fut bientôt aussi par la commune, pour le gros œuvre.

De 1764 à 1773, fut dressée une carte, dite « des chasses » qui permet de se rendre compte de ce qu'était Maisons à cette époque. En venant d'Alfort, on trouvait une vaste propriété, appelée plus tard « Château Saint-Georges » d'où le nom actuel de la rue Saint-Georges), un peu plus loin, la ferme de Maisonville ; à côté une autre ferme dépendant du fief de Saint-Pierre ; en face, le Château Saint-Pierre (aujourd'hui le Cours Sainte-Thérèse) ; plus loin, un château, un parc et une ferme constituant le fief de l'Image (la Mairie).

Le cimetière (actuellement square Henri Dunant) était près de l'église : des ossements ont été retrouvés, à plusieurs reprises, lors de travaux, ces dernières années. Le presbytère se trouvait : ruelle aux Prêtres, devenue ensuite passage de la Procession, le long de l'église. L'espace compris entre la route de Villeneuve (rue J.-Jaurès) et la plaine était occupé par le château de Reghat, divisé depuis, dont la majeure partie constitue aujourd'hui l'usine Springer et ses dépendances. La rue Victor-Hugo se nommait Chemin de l'Échat, (nom gardé par son prolongement sur Créteil). La rue des Bretons, certainement la plus ancienne, était seule bâtie sur toute sa longueur.

En 1787, la paroisse de Maisons comptait 153 feux : la surface cultivée était de 1.355 arpents. En 1789, à l'occa-

sion de l'assemblée des États Généraux, fut fait un dénombrement, où l'on relève que la paroisse comptait 720 âmes. Les notables étaient : « l'Archevêque de Paris, seigneur de Maisons ; Gaillard de Charentonneau, seigneurs haut-justicier de Charentonneau, d'Alfort et de Maisons ; le Marquis de Chambray, seigneur du fief de Saint-Pierre ; Le Chanteur, seigneur du Fief de l'Image ; Flaust, curé ; Dufour, vicaire ; Vesst, chapelain à l'Ecole royale vétérinaire (école fondée en 1765).

Deux « députés » furent nommés pour porter à l'assemblée des États Généraux le « cahier des doléances » de la paroisse de Maisons-en-Brie : on y demandait la suppression de tout privilège, que l'impôt et sa perception soient simplifiés (déjà !), que les chasses royales soient supprimées, etc. Enfin, on y fait observer que la commune est pauvre et trop imposée, et donne « mandat aux députés de faire pour le mieux !! »

Le 7 février 1790, sous la présidence du Curé, une séance réunit 70 habitants, pour élire le maire et cinq conseillers : les débats durèrent de 11 heures du matin à minuit ! Le lendemain, tous se rendirent à l'église, afin de prêter serment « d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi ». La commune était désignée officiellement sous le nom de « Maisons-sous-Charenton », mais on commençait à l'appeler Maisons-Alfort.

Une milice comprenant 10 officiers et 77 hommes est constituée : elle dispose de 9 fusils (!) Le Curé préside aux réunions communales.

Nous avons relaté, en Mai et en Juin, le martyre du vicaire de Saint-Rémi, Jacques Dufour, massacré aux Carmes (Paris) le 3 septembre 1792. On ne sait ce que devint le M. Flaust. Les objets en métal précieux de l'église furent vendus, le mobilier brisé. Avec les débris des boiseries, bancs, on fit des installations dans la salle communale et des tablettes pour placer les bustes de Marat et autres révolutionnaires.

En 1794, il ne restait que deux cloches à l'église; les autres avaient été envoyées à Paris pour faire des canons ou de la monnaie. L'église était devenue le « temple de la Raison », ou de « l'Être suprême », les réunions publiques y avaient lieu.

Un vicaire de Saint-Rémi LE BIENHEUREUX JACQUES DUFOUR

L'Église de Paris fête, chaque année, le 2 septembre, les 116 martyrs massacrés, le 3 septembre 1792 au couvent « les Carmes » à Paris (aujourd'hui Institut Catholique, rue de Vaugirard).

Ces martyrs ont été béatifiés en 1926 : parmi eux, il y avait le vicaire de Saint-Rémi, Jacques Dufour. Voici quelques renseignements biographiques à son sujet, extraits de documents conservés aux Archives Nationales (AB XIX, 601) ayant servi à l'introduction de son procès de béatification en Cour de Rome.

Nous devons remercier l'archiviste qui, à la demande de M. le Curé, a bien voulu faire aux Archives Nationales des recherches assez difficiles.

Jacques Dufour était né le 5 avril 1745, à Troisgots (Manche). Fils de Guillaume Dufour et de Henriette Dupont, il perdit son père à l'âge de 3 ans. Il suivit sa mère à Torigny : on trouve la signature de cette dame, à titre de témoin, sur de nombreux actes conservés dans les registres paroissiaux de Torigny.

Il reçut la tonsure et les ordres mineurs le 3 avril 1767, au Séminaire de Coutances. Nous le retrouvons signant comme acolyte en 1767, puis comme sous-diacre en 1771, sur les registres de Torigny.

En 1772, il est diacre à Saint-Symphorien, où il a suivi son protecteur, M. Brière, curé de Torigny, transféré à Saint-Symphorien à la fin de 1771. Ordonné prêtre à Coutances, le 10 avril 1773, il exerce son ministère à Saint-Symphorien, avec le consentement du curé, puis, à la mort de ce dernier, il est prêtre « desservant » jusqu'à l'arrivée du nouveau curé (avril 1780).

Pendant près de 2 ans, on ignore ce qu'il devint, et en 1782, il est nommé vicaire à Saint-Rémi de Maisons. Le 6 février 1791, à l'issue de la grand-messe, célébrée par le curé, M. Flaust, et où le prône avait été fait par M. Dufour, tous deux furent sommés de prêter le « serment constitutionnel » que, suivant le décret de l'Assemblée Nationale (27 novembre 1790), venaient recevoir les « offices municipaux ».

Le citoyen Martin, « ancien prêtre de la paroisse » (?) ayant demandé à exercer le culte catholique dans la commune, en se conformant aux lois, il lui fut donné acte de sa demande, mais on ne voit pas qu'il fût autorisé.

La population de Maisons-Alfort était, à cette époque de 600 habitants. La famine était grande, la livre de riz valait 10 livres, et la farine 20 sous; on craignait tellement le pillage des récoltes, que les voitures chargées étaient gardées par des hommes armés.

1794-1797 — A cette date, il n'y a plus de « Conseil municipal »; le citoyen Brisset, « agent municipal », désigné d'office, se fait adjuger par le district les meilleures terres de la commune et de la Fabrique, dont il était locataire. Cette mainmise sur les propriétés communales ne s'arrêta que sous la Restauration. Voici quelques extraits d'un rapport (11-12-1797), sur les chemins vicinaux de la commune :

« Elle est traversée par deux routes, l'une en face du Pont (de Charenton) qui va à Melun par Maisons, dont elle forme la grande rue (Avenue de Gaulle et rue Jean-Jaurès) ; l'autre, à gauche de celle ci-dessus, conduit à Troyes par Créteil en traversant Alfort (Avenue du Général Leclerc).

Le 19 thermidor An VIII, un nouveau Conseil est nommé. Il décide que les clôtures du cimetière seront reconstruites, qu'on plantera des arbres sur la place de l'Église, et au bord des fossés de la plaine « pour assainir l'air ».

Le 15 fructidor An IX, le Conseil prit un arrêté au sujet des écoles : il est décidé qu'un concours public serait organisé entre les élèves dans le « temple de la commune », qu'il serait distribué des prix de lecture, d'écriture, et aussi de « sagesse » à l'élève qui se sera le plus distingué par son assiduité au travail, et par son respect et sa soumission envers son père et mère ».

Cette distribution de prix eut lieu quelque temps après, dans le « temple » : cependant, il ne fut pas accordé de prix de « sagesse » (ce qui semble prouver que la jeunesse d'alors était bien turbulente !).

An IX (1799) — Il fallait un passeport pour aller de Maisons à Paris, plus un permis de séjour pour s'arrêter « temporairement » en route, plus une « carte de sûreté » pour ne pas être regardé comme suspect.

Le culte ayant été rétabli on paya au desservant 450 livres pour traitement et indemnité de logement. Pour la première fois, dans les registres municipaux, il est fait mention de notre orgue ; il fallut le réparer : cela coûta 630 livres.

An XI (1801-1802) — Le gouvernement demande des renseignements sur l'état de l'église et du presbytère : « L'église, en tant que gros-œuvre, est en bon état ; elle reçoit de 300 à 400 personnes; il n'y a, dans la commune, que des catholiques. Il n'y a plus de presbytère. »

Il est défendu de sonner les cloches sans autorisation. Il est prescrit d'interdire « toute mission de prêtres ambulants, qui répandent le fanatisme dans les villages, en se plaignant de persécutions ». (Faute de précisions, il est permis de voir dans ces prêtres des réfractaires à la « Constitution civile du Clergé », qui, après avoir exercé leur ministère en cachette pendant la Terreur, l'exerçaient de nouveau au grand jour).

De 1806 à 1813, la commune semble se désintéresser des guerres qui ensanglantent l'Europe; il n'est jamais question de la personne de Napoléon 1^{er}.

En 1813, M. Dodun, marquis de Keroman, ancien officier habitant le Château-Gaillard à Alfort, est nommé Maire ; il gardera cette fonction pendant 43 ans.

Voici un extrait du registre 1787-1791, conservé au Greffe de la Mairie (P. 715) : « Nous, officiers municipaux... et notables adjoints composant le Conseil général de la commune, nous étant rendus en corps à l'église, étant banc de l'œuvre, Messieurs le Curé et Vicaire ont refusé de prêter le serment... nous avons attendu jusqu'à midi, sonné à l'horloge de l'église, et nous avons dressé le présent procès-verbal ».

Le refus de ce serment retirait la cure à ses desservants réguliers : une autre délibération du Conseil communal enjoignit au Curé et au Vicaire de quitter le presbytère, pour laisser la place au Curé « constitutionnel », M. Martin, qui fut installé le 1^{er} avril 1791. Procès-verbal de cette installation est dressé, un extrait est remis le jour même par le secrétaire greffier « à nos sieurs Flaust et Dufour, curé et vicaire du dit Maisons, afin qu'ils n'en prétendent cause à la dite installation, etc. ».

Pendant plus d'un an, on perd la trace de M. Dufour : il est possible qu'il soit retourné dans son pays, qu'il y aie été poursuivi par les révolutionnaires, ainsi que le rapportent les traditions locales.

Le 13 août 1792, M. Dufour lut incarcéré au Séminaire Saint-Firmin à Paris. Le séminaire se trouvait à l'angle de la rue des Fossés Saint-Bernard et de la rue Saint-Victor (4^e arr.) d'après un plan de Paris. Son curé, M. Flaust, qui était interné à la prison de la Force, écrivit pour demander des nouvelles de son vicaire.

On ne sait ce que devint M. Flaust. Quant à M. Dufour, il fut transféré « aux Carmes » Il s'y trouvait lors des massacres du 3 septembre ; il fut exécuté, avec plus de 200 prêtres dans le jardin des Carmes, après une parodie de jugement que l'ancien huissier Mainard, dit « tape-dur », présidait et terminait par la phrase ironique : « Élargissez Monsieur » qui était une sentence de mort.

Après le massacre, les corps furent jetés pêle-mêle dans un puits ; celui-ci fut comblé de chaux vive et de débris de toute sorte. La Commune de Paris, le 21 octobre 1792, soit 14 jours après le massacre, délivra aux héritiers de M. Dufour un « acte » de son décès. En 1867, Mgr Darboy, archevêque de Paris, installa l'ossuaire des Carmes. Les ossements des prêtres martyrs furent exhumés du puits tragique et depuis lors sont exposés dans des vitrines à la vénération des fidèles.

Ces Martyrs de la Foi catholique ont été béatifiés en 1926 par le Pape Pie XI ; leur fête est célébrée le 2 septembre.

Le XIX^{ème} siècle

Nous avons dit que les événements du 1^{er} Empire n'avaient pas laissé de traces dans les Archives communales : on ne doit cependant pas oublier la conduite héroïque des Elèves de l'Ecole Vétérinaire qui, le 3 mars 1814, soutenus par quelques troupes régulières, défendirent le passage du pont de Charenton contre les Alliés.

1815 — Le passage et l'occupation par les troupes étrangères amènent des réquisitions et l'application d'un impôt spécial.

D'après certains écrits, divers personnages notoires auraient habité Maisons au début du XIX^{ème} siècle. Nous trouvons un passeport délivré à René La Tour du Pin, et à son épouse Honorine Grimaldi-Monaco, avec comme témoin, Jean Créatin (ce dernier nom est encore porté chez nous). Et les Grimaldi-Monaco ont leur place dans l'histoire du XIX^{ème} siècle. Marmontel, dans ses Mémoires, dit avoir habité Maisons, « dans une habitation simple et modeste ». Il se promenait « dans un bosquet » près d'Alfort ! Il est de tradition dans le pays que Robespierre posséda quelque temps une habitation à Maisons (mais on n'en a aucune preuve).

Autres personnages : le Prince de Salm-Hohenzollern, le Général Berthier, une Dame Anne-Marie de Beauharnais. On trouve aussi Parmentier : serait-ce l'importateur de la pomme de terre ? En tous cas, son nom a été donné à l'ancienne rue Saint-Rémy.

1817 — La Duchesse de Berry est de passage à Maisons, une fête lui est offerte à l'Ecole Vétérinaire.

1821 — À l'occasion du baptême du Duc de Bordeaux, on dansa sur la place de l'église et on but « une pièce de vin et un quart de bière, grâce à un crédit de 100 francs, voté à cet effet ».

1821 — Le service des Postes était organisé de façon bizarre : du bureau, qui était à Charenton, les lettres allaient à Créteil et Bonneuil, pour être distribuées à Maisons au retour des facteurs !

1823 — Le baron de Saint-Georges, propriétaire du château de ce nom (quartier actuel de la rue Saint-Georges), fait un legs de 100 F. de rente en 5 % « à donner au maître et la maîtresse d'école, pour l'instruction qu'ils donnent aux enfants pauvres ». Cette rente, réduite depuis, figure encore au budget communal.

1824 — Le 24 octobre, les trois cloches de notre église refondues ou remplacées, sont baptisées. Elles se nomment Marie-Anne (1.603 kg), Louise-Françoise (1.256 kgs), Caroline-Thérèse (893 kgs). Une refonte et un nouveau baptême (dont nous parlerons) eurent lieu en 1891.

1826 — Le terrain du nouveau cimetière (celui que nous connaissons), est acheté (surface : 4.430 mètres carrés).

1827 — « Le Conseil Municipal — considérant que la Fête Patronale (Saint-Rémi) qui se célèbre le premier dimanche d'octobre, arrive dans une saison presque toujours pluvieuse, vu que M. le Maire a déclaré s'être entendu avec M. le Curé (bel exemple d'entente ! — est d'avis que cette fête sera désormais célébrée au dimanche de la Trinité ».

Notre Fête-Kermesse de Mai ou Juin serait-elle une survivance de la Fête patronale d'il y a presque 140 ans ? En tout cas, elle est une fête très populaire dans Maisons Centre.

1827 — Construction du « Pont d'Ivry » pour relier Alfort à Ivry, et de la route du carrefour d'Alfort au Pont (rue Eugène Renault).

1834 — L'ancien cimetière, situé à côté de l'église, est définitivement supprimé. Il est décidé de construire une Mairie sur son emplacement.

1839 — L'horloge de l'église, souvent détraquée, est remplacée par une neuve.

1841 — Commencement des travaux du Fort de Charenton. Ce nom lui a été donné parce que, primitivement, cet ouvrage devait être édifié sur le plateau de Saint-Maurice, à peu près à l'emplacement de l'Asile, (dépendant alors de Charenton). L'autorité militaire choisit l'emplacement actuel, parce qu'il était sur une butte (dite butte de Grandmont) et commandait les deux routes et les deux fleuves.

Le fort cause encore de nos jours une solution de continuité entre Maisons-Centre et Alfort.

Petit à petit, il se transforme : l'Ecole de Gendarmerie y est établie; des gardes motocyclistes y logent; on va y construire le futur lycée d'Etat; enfin de grands immeubles en cours d'achèvement recevront des « compagnies républicaines de sécurité ». Ajoutons que sur sa limite sud, se trouve la Gendarmerie de Maisons-Alfort (1, avenue. du Professeur-Cadiot).

Après les journées de Juin 1848, et après le coup d'Etat de 1851, le fort servit de prison; en 1871, les troupes allemandes l'occupèrent; de même de 1940 à 1944.

Le 25 août 1944, début de la Libération de Paris, à 10 h. du matin, la garnison allemande s'enfuyait, après avoir amorcé plus de 1.000 tonnes d'explosifs dans le fort : sans le codage de l'artificier François, une terrible explosion se serait produite, détruisant tout le quartier, et causant de nombreuses victimes. Une plaque apposée à l'entrée du fort, perpétue le souvenir de cet acte héroïque, et la municipalité a honoré la mémoire de l'artificier en donnant son nom à un square du bord de Marne.

1843 — Notre église ayant été jugée trop petite (déjà!) l'administration préfectorale prévoit la construction d'une nouvelle église (pour 85.478 F. d'alors). Le conseil municipal qui avait déjà refusé un crédit de 17.000 F. pour « grosses réparations », repoussa ce projet, disant « qu'il y a dans la commune des travaux plus urgents ».

Toutefois sous la pression de l'architecte départemental la réfection partielle du vieil édifice fut décidée. Effectuée de 1846 à 1850, la dépense s'éleva à 55.892 F. Le porche, le chœur et le clocher furent exclus de ces travaux ; mais les piliers du bas-côté, qui étaient carrés, furent remplacés par des colonnes supportant 3 petites colonnettes correspondant aux diverses parties de la nef.

Regrettons qu'à cette époque, on n'ait pas construit un second bas-côté ; peut-être le « passage de la Procession » ne pouvait-il pas être supprimé (question de « servitudes ») ; ou bien ne pouvait-on financer une transformation aussi importante ? Et nous devons, en 1965*, nous contenter de notre chère petite église... en attendant des temps meilleurs.

1845 — Année importante pour la paroisse et la commune : la construction de la ligne de chemin de fer, qui, coupant en deux le territoire, sera, plus tard, la cause de la séparation de la « section » d'Alfortville. Le tracé de divers chemins fut modifié, d'autres furent supprimés : en revanche,

* 1965 : utile information pour dater ces extraits du bulletin

Maisons eut une gare de voyageurs dès l'ouverture de la ligne ; celle des marchandises ne fut installée qu'en 1874.

1848 — Le 1^{er} mars, le Conseil Municipal « donne spontanément son adhésion entière au gouvernement républicain, et promet d'aider de tout son pouvoir le gouvernement provisoire à rétablir l'ordre ».

Lors des événements de février, le pont du chemin de fer, sur la Marne, construit en bois, avait été brûlé.

1852 — L'octroi est rétabli, pour couvrir « certaines dépenses », dont la construction d'un second bas-côté à l'église Saint-Rémi. Hélas, si les droits d'octroi furent perçus, le dit bas-côté n'a jamais été construit !

1852 — Le 11 octobre, les mêmes hommes qui, quatre ans auparavant avaient adhéré à la République, votèrent une adresse au Prince Président qu'ils appelèrent « leur sauveur » en souhaitant qu'il « soit revêtu bientôt de la dignité impériale ».

1855 — Mort de M. Doudun, qui était Maire depuis 1813 : c'était un vieillard très charitable ; son administration avait un caractère paternel, qui ne se continua pas avec le nouveau maire, M. Véron.

1859 — Le Presbytère, qui était en location, fut acheté par la commune à M. Bourguignon.

Des ponts pour le rail et la route

1859 — Au retour de l'armée, après la guerre d'Italie, la plaine de Maisons (entre le chemin de fer et la Seine) (actuellement Alfortville) fut transformée en camp de cavalerie ; les glacis du fort étaient aussi couverts de tentes, ce qui attirait des environs et de Paris une foule de promeneurs.

1860 — Le classement du Chemin de l'Échat (rue Victor-Hugo) dans la « grande vicinalité » est demandé, comme pouvant contribuer à relier Saint-Maur, Créteil, Maisons, Vitry et Ivry à l'aide d'un prolongement à travers la plaine et d'un pont sur la Seine. Les travaux de ce pont, commencés avant 1914 reprirent en 1925, et le pont ne fut inauguré qu'au printemps 1928.

Cette même année, il y eut une grande inondation ; les plaines entre les lignes de chemin de fer de Lyon, et d'Orléans, formaient un immense lac ; puis la gelée survint, et la débâcle fut terrible ; heureusement ces plaines étaient encore désertes.

1862 — Commencement de la construction du nouveau pont de Charenton (le pont actuel). L'ancien pont était de plain-pied avec la Grande-Rue d'Alfort : il fallut établir la rampe (encore existante) en maintenant le niveau des rues latérales. Les vieux matériaux furent en partie employés ; une pierre rappelant l'inondation de 1697 fut remplacée dans la culée, côté Alfort (elle est au niveau de l'inondation de 1876)

L'école des garçons était jusqu'alors dans la Mairie (bâtiment qui fut démoli pour faire place au square de l'église) ; celle des filles et l'asile au Couvent (Sœurs de Saint-Joseph de Cluny).

Pour installer une nouvelle Mairie, et un groupe scolaire, on fit l'acquisition d'une ancienne ferme située à l'angle de la Grande-Rue (avenue du Général de Gaulle) et de la rue de Charentonneau (R. P. Vaillant-Couturier), d'une surface de 4.672 m².

Jusqu'au jour où nous pourrons parler d'une église agrandie, continuons à suivre la vie de notre ville au siècle dernier !

Naissance des villes

Il y a quelques semaines, des festivités ont marqué le centenaire de notre voisine : Alfortville. En réalité, le début du lotissement de la plaine entre le chemin de fer et la Seine, dans un sens, et entre la rue du Pont d'Ivry et Créteil ou Choisy, dans l'autre, date de 1862. Il n'y avait auparavant dans ce secteur qu'un petit groupe d'habitations dites « Maison de l'Américain », rue Jean (aujourd'hui rue Dominique à Alfortville). Les lots furent vite vendus, et on donna au nouveau quartier le nom d'Alfortville.

De 1861 à 1863, furent construits l'usine à gaz de la rue Véron, deux grandes forges à fer et, sur la Seine, le barrage du « Port-à-l'Anglais ».

La nouvelle Mairie (actuel Bureau central des P.T.T., avenue du Général de Gaulle), presque terminée le 15 août 1863, fut seulement inaugurée le 15 août 1864, sous la présidence de Monseigneur Darboy, Archevêque de Paris. Une plaque de marbre commémorant cet événement fut placée dans la salle des séances (cette salle devint plus tard la Bibliothèque municipale et fut démolie en 1964). La Mairie qui venait d'être désaffectée avait duré 30 ans ; la nouvelle durera 31 ans.

1865 — Le Curé, appuyé par le Maire, demanda à installer à Alfort une école de Frères, et à remplacer, à Maisons Centre, par les mêmes maîtres, l'instituteur laïc : le Conseil repoussa l'une et l'autre proposition. Chose curieuse, dans le même temps, une pétition signée de 226 électeurs, protestant contre la délibération du conseil municipal qui maintenait les Religieuses à l'école des filles, fut envoyée au Préfet de la Seine, et n'eut pas de suite.

1866 — La construction d'une Sacristie est décidée, ainsi que le rétablissement d'un square sur la place de l'église Saint-Rémi : mais le square, dévasté par les gamins du quartier fut bientôt remplacé par une plantation d'arbres (qui eut le même sort !).

Devant le succès du morcellement d'Alfortville, des spéculateurs mirent en vente par lots le parc Saint-Georges (rue Saint-Georges actuelle).

La guerre de 1870

Le fort de Charenton avait été armé de canons à longue portée qui appuyèrent nos troupes, notamment dans les combats du Moulin-Sacquet (Villejuif), de la gare-aux-bœufs (Choisy-le-Roi), et du Mont-Mesly (Créteil), détruisant Choisy-le-Roi, occupé par les troupes allemandes. Heureusement l'artillerie ennemie ne répondit pas et aucun projectile ne tomba sur Maisons.

Une barricade avait été élevée à l'entrée du village, près des propriétés Lesieur et Lagoutte (vers le carrefour Galliéni), des tranchées coupaient les champs, une batterie d'artillerie avait été placée rue de l'Échat (en haut de la rue Victor-Hugo), sur le versant dominant la plaine.

Le pont d'Alfort était miné, et, d'après la légende, il dut de ne pas sauter qu'à l'énergie d'un garde national d'Alfort, le lieutenant Perrié, qui s'opposa à ce qu'un officier, délégué à cet effet, mit le feu à la mine.

Les arbres plus que centenaires des deux routes nationales (avenues de Gaulle et Leclerc) furent coupés par le Génie, et couchés en travers, afin de retarder la marche de la cavalerie et de l'artillerie ennemies. Les parcs Véron à Alfort, et Saint-Georges à Maisons, furent rasés, et tous les murs des terrains en avant du Fort démolis ou crénelés.

Dès les premières apparitions des uhlans, les habitants avaient été invités à se réfugier à Paris. Les récoltes avaient été abandonnées, et l'exiguïté des logements à Paris avait

fait laisser la plus grande partie des mobiliers dans les maisons qu'on quittait.

Les troupes (armée régulière, garde mobile et garde nationale) cantonnées dans les maisons ou les tranchées, obligées par la rigueur de la température à faire de grands feux, dédaignaient les arbres abattus, jugés trop verts, brûlaient les menuiseries et les meubles des maisons.

L'Ecole Vétérinaire avait été transformée en hôpital, spécialement affecté aux varioleux : 220 soldats y moururent.

La mairie avait été transférée à Paris, rue de Charenton. Les opérations municipales consistaient surtout en distribution de bons de secours, et en apposition de signatures sur les laissez-passer. Les actes de l'état-civil se réduisaient à l'inscription de quelques naissances ou décès survenus dans les familles restées à Maisons.

Les jeunes gens, ne faisant pas partie de l'armée active, furent enrôlés dans le 18^{ème} bataillon des mobiles de la Seine cantonné à Saint-Denis : ils prirent part au combat du Bourget. Leurs aînés faisaient partie du 51^{ème} bataillon de la garde nationale ; la compagnie de marche se battit vaillamment, le 19 janvier 1871, à Montretout ; le capitaine Mouquet, d'Alfort, y tomba : il repose dans le cimetière de Maisons.

1871 — Après la reddition de Paris, les troupes allemandes avaient été cantonnées dans les maisons de la commune : elles se composaient, en grande partie de Prussiens et de Bavares. S'il n'y avait eu que ces derniers, d'un naturel relativement doux, la vie eût été supportable, mais les Prussiens semblaient avoir pris la tâche de rendre leur présence plus odieuse, par les vexations qu'ils infligeaient aux habitants : chaque fois que, poussé à bout, un Français se laissait aller à répondre à leur brutalité, le nombre des occupants était augmenté. Pour fournir le chauffage à ces troupes, on coupa des arbres dans les parcs de Lesieur (alors plus grand que l'actuel parc de la mairie, puisqu'il était délimité par la rue Maurice Lissac (ex-rue du Parc) et la rue Jean-Jaurès), les rues Lagoutte, Dodun, et autres.

Après le départ des troupes allemandes, en septembre, accueilli avec soulagement, Maisons subit un autre envahissement, pacifique, celui-là. L'insurrection de la « Commune » de Paris avait chassé de la capitale tous les hommes qui ne voulaient pas prendre part à la lutte fratricide : il n'était pas un logement, pas une pièce qui ne fût occupée par ceux qu'on appelait alors les « francs-fileurs ».

Un factionnaire allemand montait la garde sur le pont d'Ivry, jusqu'au milieu : un fédéré gardait l'autre moitié du pont. Plusieurs fédérés, abandonnant leurs armes, vinrent se réfugier à Alfortville. Le gouvernement de la Commune parisienne, voulant faire cesser ces fuites, envoya, sur une canonnière, un de ses officiers, pour obtenir de l'autorité allemande l'autorisation de saisir ces citoyens peu « zélés ». La délégation n'eut pas gain de cause, et elle dû même laisser aux Allemands ses armes et celles de la canonnière.

Dans les derniers jours de la Commune, lors de la prise, par les troupes régulières, des forts d'Ivry et de Bicêtre, on put, à l'aide de longues-vues, assister aux derniers combats, et voir sauter la poudrière du Fort d'Ivry.

Après la guerre, le cimetière devenant trop petit, Monsieur Jouet donna, pour l'agrandir, un terrain de 4.055 m. avec réserve d'une concession pour sa famille.

À la même époque, le Château de Reghat, appartenant à Monsieur Lagoutte, fut acheté par une société siégeant à Vienne, en Autriche. Cette société Springer y installa une usine pour la fabrication de l'alcool de grains et de la levure, qui existe toujours.

Les inondations

Dans la chronique des années qui suivirent la guerre de 1870, on rencontre plusieurs fois la mention des inondations qui causèrent de graves dégâts dans certains quartiers.

À la suite de l'inondation de 1872, une curieuse initiative fut prise : il fut envoyé 1.000 lettres aux habitants des quartiers avoisinant la Seine « pour les prévenir de la fréquence des inondations dans cette partie de la commune ! »

Nos aïeux avaient de l'humour ! Il eût été préférable de prévenir les acquéreurs de terrains de la mauvaise situation des terrains avant qu'ils ne les achètent.

En 1876, une inondation plus terrible que les précédentes, couvrit Alfortville et les quartiers bas de Maisons et d'Alfort.

À Maisons, il y eut de l'eau jusque sur la route de Ville-neuve (rue Jean-Jaurès) ; la place de la Gare en était couverte. Si la voie ferrée n'avait pas existé, la Marne aurait rejoint la Seine à la hauteur de Maisons, y retrouvant ce qu'on dit être son ancien lit. Pour venir en aide aux sinistrés, plusieurs journaux, dont le « Figaro » et le « Rappel » ouvrirent des souscriptions. Le président de la République, le Maréchal de Mac-Mahon, vint se rendre compte sur place de l'importance des dégâts.

1876 — Le quartier d'Alfortville (qui n'avait pas encore son autonomie) s'impatiant de voir ajourner constamment les projets d'une école, les conseillers du quartier démissionnèrent en bloc.

1877 — À l'aide de nombreux dons, une bibliothèque-musée est fondée à Maisons.

1879 — Avec l'arrivée de Jules Grévy à la présidence de la République, une vague antireligieuse s'abat sur la commune. M. Bourguignon, maire non réélu en 1878, professait des sentiments catholiques très accentués, qui, malgré les services rendus, avaient motivé sa chute.

Certains volumes de la bibliothèque municipale, ayant un caractère religieux, ou jugés comme tels (notamment une Bible fort ancienne), furent brûlés comme « mauvais livres » (!) Le traitement du vicaire fut supprimé, les manifestations religieuses interdites dans les rues, les emblèmes religieux enlevés des écoles.

Dans « Entre-Nous » de Février, nous avons parlé d'un mouvement hostile à la religion, dans la commune, contre-coup des événements politiques des années 1878-1880 : M. Philippot, alors Maire, était un républicain de longue date, et un libre-penseur convaincu : il s'appliqua à mettre en pratique dans la commune les idées qu'il professait. Après avoir été, comme nous l'avons dit, « épurée », la Bibliothèque municipale fut définitivement installée, et le projet de Musée abandonné. Après bien des « vœux » en ce sens, une institutrice laïque remplaça les sœurs à l'école de Maisons. Peu après, une école libre de garçons fut ouverte à Alfort.

1881 — M. Busteau remplace M. Philippot comme Maire. Après constatation d'un immense désordre dans l'administration communale, on révoqua le secrétaire de la mairie pour « irrégularités » et « négligences ».

1882 — Une inondation, presque aussi forte que celle de 1876, fut d'autant plus grave que la majeure partie de la plaine était déjà couverte de maisons, que leurs habitants n'avaient pas voulu quitter.

La restauration de l'orgue

Dans les archives de Saint-Rémi, nous avons trouvé plusieurs devis et lettres de « facteurs » ayant travaillé à notre orgue, de 1871 à 1875 : Après la guerre de 1871, la remise en état par M. Pinçon coûta 300 F. (or). La société Alexandre fit pour 200 F. de réparations en 1876.

En **1881-1882**, travaux plus importants : M. Duthuult restaure l'ensemble des jeux de fond, adoucit les jeux d'anche; réarçonne la « montre », répare le pédalier. Coût : 1.760 F. (or). On ne connaît qu'un seul organiste, M. Poutroy, qui émarge en 1881, pour un traitement de 200 F. par an.

Création d'Alfortville

1883-1885 — Un événement très important pour notre ville se place en ces années : la création de la nouvelle commune d'Alfortville. Une pétition des habitants de ce quartier, où les constructions se développaient sans cesse, fit valoir que la ligne de chemin de fer créait entre Maisons et ce quartier une barrière « infranchissable » (il n'existait pas de pont alors, mais seulement des passages à niveau). D'autre part les Maisonnais étaient cultivateurs, tandis que ce quartier comportait surtout des éléments ouvriers.

Les pétitionnaires faisaient encore valoir qu'ils avaient, de leurs propres deniers, conquis leur territoire sur les eaux. Enfin, ils réclamaient « le droit à la personnalité communale aussi sacré que celui de la liberté individuelle dont il dérive ». (Notice sur Maisons-Alfort, de la direction des affaires départementales, 1904). Le Conseil de Maisons-Alfort, par 16 voix contre une, accueille cette requête. Les formalités administratives suivirent leur cours, et la Loi du 1^{er} avril 1885 créa la nouvelle commune d'Alfortville.

Article 1. — La limite entre les deux communes est fixée dans toute son étendue par l'axe actuel de la ligne de chemin de fer P.L.M.

Article 3. — La commune d'Alfortville pourra faire inhumer ses morts dans le cimetière de Maisons-Alfort, pendant une période qui ne pourra excéder trois ans.

En 1965, la Ville d'Alfortville commémora par de grandes fêtes le 80^{ème} anniversaire de son « indépendance ».

La loi de Séparation

1906 — En application de la Loi de Séparation des Églises et de l'État, il est fait un inventaire des biens immobiliers et mobiliers de la paroisse. Le « Conseil de Fabrique » est dissous, et il est faite interdiction au clergé de conduire au cimetière en cortège religieux les corps des défunts.

Le presbytère (qui avait été acquis en 1859) 6, rue Victor-Hugo, devient propriété communale. (Il l'est resté jusqu'ici).

1907 — La loi de Séparation ayant donné à l'Église la liberté d'organiser son administration, l'Archevêque de Paris, Monseigneur Richard, institue des « Conseillers, chargés d'aider les Curés dans l'administration temporelle des paroisses ».

À Saint-Rémi, ce « Conseil paroissial » (ou « curial ») tient sa séance inaugurale le 7 juillet, sous la présidence de M. l'Abbé Léonetti, Curé.

Voici les noms des premiers « conseillers »; (ces noms rappelleront certainement quelques souvenirs aux anciens Maisonnais) : MM. François, Gros, Hérault, Noël, Vuibert, nommés pour six ans. MM. Albert, Bertrand, Descloux, Prost et Vidalin, nommés pour trois ans.

Après cette nomination, les conseillers examinent « minutieusement » (dit le rapport), les comptes paroissiaux qui, au 30 juin, laissent un excédent de recettes de 46,15 F. (francs-or). La deuxième séance du Conseil (3 novembre 1907) doit être relatée : Il y fut d'abord discuté de la location du presbytère à la commune. Le conseil municipal voulait que le loyer annuel soit de 500 F. (or). M. le Curé n'acceptait

que si la commune lui faisait un bail de 6, 12, ou 18 ans : ces conditions n'ayant pas été acceptées par la Ville, l'affaire en reste là.

Enfin, à cette séance, nous trouvons l'origine de la paroisse de Charentonneau. « Mme Delalain, propriétaire, a offert à la paroisse Saint-Rémi une somme de cent mille F. (or) en espèces et un terrain d'une valeur de trente mille F., sis à Charentonneau, pour la construction d'une église mieux à portée des fidèles de ce nouveau quartier que l'église actuelle. Le Conseil charge M. le Curé de remercier en son nom la généreuse donatrice. Il désire que, « lorsque les formalités pour la validité de ce legs seront terminées, une délégation du Conseil se rende auprès de Mme Delalain, pour lui exprimer sa reconnaissance pour le don magnifique fait par elle à la paroisse ».

Que les temps sont changés ! Les « nouveaux quartiers » demandent encore des nouveaux lieux de culte, mais dans les grands ensembles qui remplacent les terrains maraichers, la place de Dieu n'est pas prévue (au moins sur notre territoire et notre petite église ne peut être agrandie !

1910 — Inondation catastrophique de la Seine, dont l'ampleur a laissé un souvenir impérissable, même dans l'esprit de ceux qui ne l'ont pas vue. Tous les bas quartiers de notre paroisse : Place de la Gare, rues Pierre Sénard, Maurice Lissac, Pasteur, Rodier, la place Salanson, une partie de la rue Jean Jaurès, étaient sous les eaux.

Pendant la guerre 1914-1918, l'histoire de la ville se confond avec celle de toute la France : de nombreux enfants de notre cité sont victimes de cette guerre. Leurs noms sont gravés dans la pierre du monument érigé dans la cour de la Mairie ainsi que sur les plaques de marbre situées au fond du bas-côté de notre église.

1920 — Le tramway électrique « Louvre, Charenton, Crèteil » remplace le tramway à vapeur.

1924 — À la suite d'une nouvelle inondation, plus faible que celle de 1910, on construit des murs de protection sur les quais.

1925 — La construction du pont suspendu reliant Alfortville à Ivry, interrompue par la guerre 1914-1918, est reprise : le pont sera inauguré en 1928 ; depuis lors, l'avenue de la République devient une des voies les plus importantes de la région.

1926 — Élargissement du Pont de Charenton, porté à 20 mètres.

1927 — Début de l'éclairage électrique des rues : les derniers becs à gaz disparaîtront seulement en 1960.

1934 — La municipalité fait construire le groupe scolaire « Jules Ferry » (rue Jean-Jaurès), et le groupe « Condorcet » dans le quartier de Charentonneau.

À partir de ces pages du petit carnet « Historique » où sont collés les extraits d'Entre Nous, le style des articles change ; ils sont signés désormais Henri Nest, curé de Saint-Remi, dans les années 1960.

Avant de continuer l'histoire de la commune pendant la guerre 1939-1945, faisons un retour sur l'histoire de la paroisse Saint-Rémi après 1906.

La question de la location à M. le Curé, du presbytère, propriété communale, est réglée fin 1907, par la conclusion d'un bail, pour un loyer de 300 F. par an (au lieu de 500 demandés d'abord par le conseil municipal).

1908 — le 24 mai, bénédiction et pose de la première pierre de l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur, sur le terrain de Charentonneau, généreusement donné par Madame Delalain.

M. l'Abbé Léonetti, Curé de Saint-Rémi, expose ainsi l'histoire de cette propriété : « Le domaine de Charentonneau, acquis par Monsieur Grimoult en 1833, a appartenu depuis à ses descendants, la famille Jouet-Pastre, Il y a quelques années, c'était une immense plaine, close de murs, en partie cultivée, en partie boisée ou inculte.

Par suite de successions, cette propriété fut morcelée entre M. Albert Jouët-Pastre, président général des Forges et Chantiers de la Méditerranée, et Madame Delalain, sa sœur, notre bienfaitrice.

Alors, des maisons de toutes dimensions et de tous styles se construisirent, des rues spacieuses s'alignèrent, et des milliers d'habitants s'installèrent. »

La Chapelle d'Alfort

M. l'Abbé Léonetti, Curé de Saint-Rémi en a ainsi décrit l'origine : « En 1896, je louai, à Alfort, une salle qui rendit de grands services. Mais, en 1908, à cause de la vétusté de cette salle, et du cyclone qui l'avait ébranlée, nous avons dû l'abandonner, et aménager une grange, située 5, rue de Créteil (avenue actuelle du Général-Leclerc) ».

Le bail fut signé le 15 septembre 1908, pour un loyer annuel de 600 F. (or).

Bénédiction de l'église de Charentonneau

Elle est bénie, le 6 juin 1909, par Monseigneur Amette, Archevêque de Paris.

Voici quelques détails sur cette église, d'après le rapport présenté par M. le Curé Léonetti : « Le monument est d'aspect très simple : mais, large, commode, il est agréable à l'œil par sa blancheur, son style roman, net et léger. Ayant 47 m. de long et 15 m. 60 de large, il couvre une superficie de plus de 743 m., ce qui permettra de donner place à un millier de fidèles. La grande ossature est en ciment armé ; la façade est surmontée d'un clocher, dont la flèche, en ciment armé, elle aussi, résistera aux vents... »

Par ordonnance de Mgr l'Archevêque, la nouvelle église fut érigée en paroisse, sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Cœur, le 31 juillet 1909.

En lisant le livre des rapports du « Conseil Curial » de Saint-Rémi, d'où sont extraits les textes ci-dessus, j'ai admiré la Foi, comme aussi le sens des réalités, et la ténacité du Curé Léonetti, en songeant aux circonstances des années 1908-1909.

1908-1909 — La Loi de Séparation des Églises et de l'État venait de réduire l'Église de France à la pauvreté, mais lui avait rendu la liberté de construire des nouveaux lieux de culte. C'était l'action de l'Œuvre des Chapelles de secours, ancêtre de l'Œuvre actuelle des Chantiers du Cardinal. Rendons hommage aux prêtres d'alors, et aux fidèles qui les aidèrent moralement et financièrement.

La paroisse Saint-Remi après 1918

La première réunion du Conseil Curial après la guerre 1914-1918 se tint le 17 mars 1919 : quelques extraits du compte-rendu de cette réunion sont intéressants.

« M. le Curé annonce que ses vicaires, MM. Mélard et David, sont revenus de la guerre. Mademoiselle Labrosse, organiste, a donné sa démission, après 28 ans de services dévoués ; elle est remplacée par Monsieur Pezet, 1^{er} prix du Conservatoire de Lille ».

« L'église a été réparée (voir notre dernier numéro), mais elle aurait besoin, à l'intérieur, d'un nettoyage complet ; le mobilier — chaises, chandeliers, harmonium, grand orgue — est en mauvais état ».

Hélas, cette constatation de la misère matérielle de notre église, en ces années d'après la première guerre mondiale, revient dans chaque compte rendu en 1920, 1921, 1922, 1923. M. le Curé Claudin le note avec tristesse, les ressources de la paroisse ne peuvent subvenir à d'importantes réparations, pourtant urgentes.

En octobre 1922, « on désirerait installer l'électricité » (remarquons ce « désir » (!) nous qui jouissons d'un éclairage que certains jugent peu « moderne » !...) Le « désir » de 1922 a été réalisé en 1924.

1927 — M. l'Abbé David, vicaire, est nommé administrateur de la Chapelle d'Alfort; M. l'Abbé Melard, vicaire, est nommé second vicaire de Saint-Maurice.

1928 — M. l'Abbé Noul et M. l'Abbé Calandron remplacent les deux vicaires qui ont quitté Saint-Remi en 1927.

Un enfant de la paroisse, M. l'Abbé Thiévenaz, né et baptisé à Saint-Remi, est ordonné prêtre en juin 1928 : les anciens qui l'ont connu heureux d'apprendre qu'il exerce actuellement son ministère à Cannes, ayant quitté Paris à cause de sa santé : sa famille qui reçoit « Entre-Nous » lui transmettra notre souvenir.

P. S. — Dans notre dernier numéro, nous avons reproduit un appel de notre Evêque, Monseigneur de Provençères, désire connaître les noms des prêtres et des religieuses missionnaires, originaires du diocèse, et nous avons demandé qu'on nous signale les familles dont un des membres est en pays de Mission. Nous n'avons reçu aucune réponse... Faut-il conclure que Saint-Remi n'est pas représenté dans les Missions ? (bien entendu, en dehors des Pères Deniau et Millan, que j'ai nommés déjà).

Il y a plusieurs années, dans « Entre-Nous », j'ai parlé longuement d'un des protecteurs célestes de notre paroisse : l'abbé Jacques Dufour, vicaire à Saint-Remi, martyrisé pendant les journées de septembre 1792, à Paris, Beaucoup de nouveaux paroissiens ignorent que ce prêtre fut béatifié en 1927, en même temps que trois Evêques, et plus de 100 prêtres de Paris et de province, massacrés en haine de la Foi catholique. Leurs reliques sont conservées dans la crypte de l'église des Carmes (actuellement chapelle de l'Institut catholique de Paris — 70, rue de Vaugirard, Paris 6^e).

En janvier 1927, de grandes fêtes religieuses honorèrent ce martyr, à Charenton, et à Saint-Remi. Hélas, depuis, il semble que nous l'ayons oublié ! Votre curé l'avoue en toute simplicité !

Dans l'avenir, cet oubli devra être réparé; aujourd'hui, prions notre ancien vicaire pour sa paroisse, et pour les prêtres qui, de notre temps, continuent sa tâche spirituelle, non plus dans le petit village du 18^{ème} siècle, mais dans une ville en continuelle extension.

1933 – L'église Sainte-Agnès d'Alfort est inaugurée le 18 juin par le Cardinal Verdier, Archevêque de Paris;

L'abbé Calandron, nommé vicaire à Notre-Dame de la Gare à Paris, est remplacé par M. l'abbé Choin, ordonné prêtre en juin.

Le rapport du Conseil Curial signale « qu'un nouveau quartier s'est formé au Vert-de-Maisons. On y remarque le vaste bâtiment des habitants à bon marché et, à proximité, un groupe scolaire. Il semble très utile d'avoir en cet endroit une chapelle pour une messe, le dimanche, et pour les catéchismes. »

La Chapelle Saint-Léon

1934 - M. le chanoine Touzé, directeur des nouvelles églises, est venu, avec un architecte, au quartier du Vert : « la construction d'une chapelle est à l'étude ».

1936 — Le dimanche 11 octobre. M. le Curé Claudin a béni la nouvelle chapelle, dédiée à Saint Léon, Pape, et y a célébré la messe pour la première fois.

1936-1937 — Depuis 31 ans. la Croix du Christ a été plantée rue du Clos des Noyers, au milieu des pavillons entourés de jardins. J'aurais aimé pouvoir donner



des précisions et des détails sur la construction de la chapelle, l'évolution de ses aménagements intérieurs. Malheureusement, le cahier du Conseil curial est silencieux sur ces questions, et je ne possède aucun autre document d'archives. Si quelques paroissiens d'avant la guerre de 1939 pouvaient me

relater leurs souvenirs, je leur en serais reconnaissant. Notre chapelle est de plus en plus fréquentée aux deux messes de chaque dimanche : M. le Curé Claudin avait bien préparé l'avenir; on peut seulement regretter que le terrain choisi soit si éloigné de cette importante voie de communication qu'est la rue J.-Jaurès (R. N. 5) et que la chapelle devienne bientôt trop petite, étant donné les nombreuses constructions réalisées, ou en cours et en projet, dans cette portion de la paroisse. Bien des problèmes pastoraux resteront à résoudre dans les années qui viennent... Nous voici arrivés, dans nos notes historiques, à la guerre de 1939-1945. Dans le prochain bulletin, nous dirons quelle a été alors la vie de notre chère paroisse.

En 1939-1945

Dès le début de septembre 1939, les vicaires sont mobilisés : M. l'Abbé Noul comme sergent, M. l'Abbé Chouin comme sous-lieutenant.

En mai 1940, M. l'Abbé Cuvelier, du diocèse de Liège, puis M. l'Abbé Larue, du diocèse de Châlons, remplacent les vicaires.

À partir du 10 juin, la plupart des habitants ont quitté la ville, qui est occupée le 25 juin : une garnison allemande s'installe au Fort de Charenton. La municipalité est remplacée par une « délégation spéciale » présidée par M. Maugé. Le 4 mars 1941, M. l'Abbé Noul revient à la paroisse. Pendant l'hiver 1939-1940, par suite des intempéries, surtout de la neige (très abondante en cet hiver), il y eut beaucoup

d'infiltrations d'eau dans l'église : la municipalité décida de refaire toute la toiture. Le patronage de la rue Rodier fut pillé.

En **avril 1942**, M. le Chanoine Claudin, curé de Saint-Remi depuis le 23 juillet 1911, en raison de son grand âge et de son état de santé donne sa démission. Il est remplacé par M. l'Abbé Ledoux, qui ne resta que quelques mois à la tête de la paroisse.

En **juin 1942**, M. l'Abbé Noul, qui était à Saint-Remi depuis 1928, est nommé second vicaire à Malakoff. Il est remplacé par M. l'Abbé Contet.

M. l'Abbé Chouin, toujours prisonnier, continue un apostolat fécond parmi ses camarades de captivité.

M. l'Abbé Thivet, qui était arrivé à Saint-Remi en décembre 1940, est nommé, en **août 1943**, vicaire à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris; il est remplacé par M. l'Abbé Kurtz.

Le **4 avril 1943**, M. l'Abbé Georges Joulin est installé comme curé de Saint-Rémi.

Peu de mois après, différents travaux sont entrepris dans l'église afin d'augmenter le nombre des places : suppression de la grille du chœur, du banc d'œuvre, des stalles du chœur, de la chaire. Le maître-autel est transporté à la chapelle de la Sainte Vierge, et l'autel de cette chapelle est placé au bas de l'église.

Innovation qui, en 1967, n'en est plus une : le nouveau maître-autel est placé face aux fidèles. C'est un autel en chêne, qui a été dessiné par un compagnon de captivité de M. l'Abbé Joulin : des motifs sculptés dans le bois lui donnent un réel cachet. La table de communion est aussi en chêne, et s'harmonise avec l'autel.

Enfin deux ambons, aussi en chêne sculpté, complètent cette nouvelle installation réalisée dans les premiers mois de 1944, alors que le poids de l'occupation étrangère se faisait plus lourd : c'était un acte de foi et d'espérance de la part du pasteur et des fidèles, après plus de 23 ans, la paroisse ne doit pas l'oublier.

Il est probable que beaucoup de Maisonnais pensent que l'abside de l'église a toujours comporté une vaste baie. Elle existait certainement dans un temps lointain, mais elle fut bouchée (probablement lors de la pose de l'autel monumental alors) ; il est maintenant plus simple dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

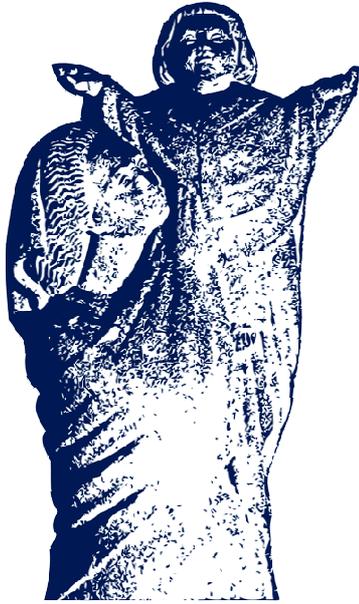
M. l'Abbé Joulin, peu après son arrivée à Saint-Remi, voulut rechercher s'il ne serait pas possible de restaurer cette baie, afin d'assurer un meilleur éclairage du chœur et d'y placer une verrière artistique. Après étude de l'architecte communal, le tracé de la baie primitive fut retrouvé d'une façon à peu près certaine et la grande baie construite.

Le projet de la verrière, et des autres vitraux de l'église fut établi en juillet 1944, mais par suite des événements, il ne put être réalisé qu'en 1947. Il serait trop long de donner ici la description de la verrière et des vitraux. Vous trouverez sur une feuille, due à M. l'Abbé Joulin, que vous pourrez prendre sur la table à l'entrée de l'église, à côté de la table de presse.

Nous devons enfin signaler qu'en **octobre 1943**, grâce l'initiative de M. l'Abbé Joulin, et à la générosité d'un ses amis, la paroisse eut une école chrétienne de garçons, **l'école Saint-François d'Assise**, 40, rue Victor-Hugo, qui fut bénite et inaugurée le 3 octobre 1943, par le Cardinal Suhard, Archevêque de Paris. Après 24 ans, notre école est toujours vivante, et l'effectif des élèves s'est beaucoup augmenté depuis deux ans.

Henri Nest, curé

À propos de Notre-Dame de Maisons



Mais la guerre n'est pas terminée. « Le 8 septembre, à onze heures, jour du marché de Charentonneau, un VI tombe rue des Sapins et rue des Ormes et fait six morts sur le coup, trente-six blessés dont dix-sept grièvement. »

. Le 11 Novembre, pendant la messe de commémoration de l'armistice 1918, à onze heures trente, les sirènes retentissent. Pour stopper le début de panique, le Père Joulin "rassemble les fidèles dans la prière et demande à la Vierge de les protéger en faisant le vœu de lui élever une statue". La ville est épargnée et le sculpteur Serraz réalise la statue visible à St-Rémi : "Notre-Dame de Maisons". L'Enfant Jésus est, selon une antique tradition, revêtu des ornements sacerdotaux. Le dimanche 7 avril 1945, plus de 3 000 Maisonnais l'accueillent au Carrefour d'Alfort en chantant jusqu'à l'arrivée à Saint-Rémi un cantique composé par Mademoiselle Sergé sur l'air de l'Internationale. Le Cardinal Suhard la bénira, le 27 mai, lors de sa venue à Maisons-Alfort pour le Centenaire du couvent de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

d'après des notes du Père Nest et « Maisons-Alfort Mille ans d'Histoire ».



Un prêtre ou un laïc assure le doublage en français des lectures en langue latine.

Les vitraux

Le mur du fond de l'église comportait autrefois une large ouverture, composée de quatre baies ogivales destinées à recevoir chacune un vitrail. Cette ouverture fermée à une date inconnue est rétablie après étude de l'architecte communal, à la demande du Père Joulin. Les vitraux réalisés alors représentent le baptême de Clovis dans la première basilique de Reims, à Noël 496. On voit aussi aux pieds de SainteGeneviève, patronne de Paris, les armes de la capitale, aux pieds de St-Rémi, les armes du Cardinal Suhard, archevêque de Paris (auparavant archevêque de Reims), enfin aux pieds de Ste-Clothilde, reine de France, les armes des "Enfants de Troupe Catholiques" association fondée par le **Â** Père Joulin. Cette verrière est l'œuvre du Maître Maumé-jean.

La guerre est terminée, mais il reste beaucoup à faire pour que la population retrouve une vie décente ; l'équipe de l'A.C.G.F. avec le Secours Catholique est active, en particulier au Vert-de-Maisons ; dans le Centre, l'Entr'aide Française située d'abord à la Bibliothèque (au coin de la Rue Vaillant-Couturier et de la Grande-Rue), puis Rue Rouget-de-l'Isle entoure les personnes âgées. Les entreprises redémarrent, les constructions reprennent et, sans oublier les nombreux disparus prisonniers, déportés, résistants et victimes civiles, la vie reprend peu à peu.

B. J. (Présence Chrétienne n° 139 Juin 1990)



Les Jocistes pendant la guerre

1942 Naissance de l'équipe JOC

Geneviève Cléret raconte la naissance de l'équipe féminine de la JOC : "En douce, avec l'abbé Thivet - parce que le Père Claudin n'aimait que les Enfants de Marie - on était quatre, Marcelle Desvermes, Paulette Boudoux, Madeleine Pallier et moi et on savait pas quoi faire. Mais un peu plus tard, au moment de l'affiliation, on était déjà une dizaine".

B. J. (Présence Chrétienne n° 139 Juin 1990)

Deux pages certainement découpées dans une revue diocésaine de l'époque nous permettent de comprendre l'intérêt suscité par le renouveau de la paroisse Saint-Remi, sous l'impulsion de son nouveau curé, le Père Georges Joulin, dont on peut admirer la discrétion !

Si Saint Martin revenait il trouverait des Paroisses Vivantes

À l'approche de la fête de Saint-Martin, apôtre de la Gaule, nous avons voulu faire pèlerinage dans l'une des nombreuses paroisses qui recommencent le travail accompli autrefois par saint Martin et travaillent à refaire d'une portion de notre France déchristianisée une véritable chrétienté. A Maisons-Alfort, dans une église ancienne, nous allons trouver une chrétienté toute nouvelle.

M. le Curé de Saint-Rémi nous parle :

Mon père, je suis arrivé dans cette paroisse voici trois ans. Pendant les trois premières semaines, j'ai célébré la messe chaque matin avec derrière moi une église vide. Le dimanche, six à sept cents personnes seulement assistaient, en tout et pour tout, aux quatre messes célébrées dans notre église. Ceci pour une population de treize mille habitants, en majeure partie ouvrière, pour une part aussi rurale. L'église paraissait bien grande et bien vide. Maintenant, l'équipe sacerdotale assure sept messes chaque dimanche plus une messe dans une chapelle de secours, bien mal située d'ailleurs. Nous avons ajouté cent-cinquante chaises, nous avons supprimé successivement la chaire, le banc d'œuvre, les stalles toujours vides ; et, sans ennui, un maître-autel immense, gigantesque, qui cachait un magnifique vitrail, le suisse aussi, qui tenaient trop de places. Et toute une partie de notre population doit rester encore debout pendant les offices. Notre église se remplit car nous nous sommes donnés à cœur de rebâtir une chrétienté et de refaire une famille paroissiale.

NOTRE GRAND MOYEN

Notre grand moyen ? Mais ce sont nos messes. Nos messes redevenues une grande réunion et une grande action familiale.

Voyez, mon père, nous avons dû faire construire en plein milieu de notre église, à l'entrée du chœur, cet autel, table dressée pour le grand repas familial. Les jours ordinaires, les paroissiens sont groupés devant lui, dans la nef ; le dimanche, ils l'entourent de tous côtés. Dans l'une de ces chaires, que vous voyez de chaque côté de l'autel, prend place le prêtre qui dirige la participation à la messe.

La famille se rassemble de plus en plus nombreuse, car la première partie de la messe apporte à tous l'enseignement du Christ dont ils ont soif, et que la première partie de la messe doit leur donner. A toute messe, de la semaine comme du dimanche, la « Messe des Catéchumènes » est une leçon de catéchisme, donnée par saint Paul et les évangélistes.

SAINT PAUL FAIT LE CATECHISME A M-A.

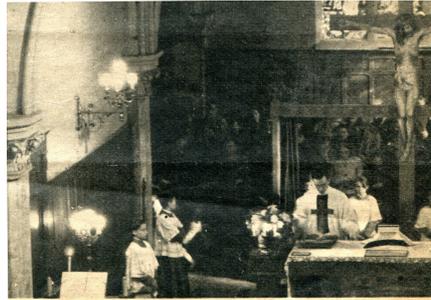
L'Introït est lu en français, pendant que le prêtre monte à l'autel ; tout le monde répond aux prières du bas de l'autel ; tout le monde chante ou dit le *Kyrie* et le *Gloria*, L'oraison est lue en français, puis l'épître et l'évangile.

Maintenant, en semaine, nous avons, chaque matin, une assistance de soixante à cent personnes. En grande majorité, des jeunes. Ceci les jours ordinaires. Car nous avons souvent en semaine des « grand-messes brèves » ; ce jour-là, l'église est souvent presque pleine. En semaine, c'est un des assistants qui, de sa place, assure les lectures en français. Le dimanche, nous nous efforçons d'être tous les trois présents à toutes les messes, et l'un d'entre nous assure, le plus souvent, ces lectures.

AVEZ-VOUS CONSERVÉ LA QUÊTE ?

Bien sûr, nous avons conservé la quête, puisqu'elle fait partie de la messe, et que la paroisse en a be-

soin... Nous voulons, en effet, que la seconde partie de la messe soit l'offrande de tout le travail des paroissiens, l'offrande qu'ils font d'eux-mêmes à leur Dieu avec le Christ. Mais nous indiquons, de façon de ses aménagements intérieurs. Malheureusement, le cahier du Conseil curial est silencieux sur ces questions, et je ne pos- de aucun autre document d'archives. Si quelques paroissiens d'avant la guerre de 1939 pouvaient me relater leurs souvenirs, je leur en serais reconnaissant. Notre chapelle est de plus en plus fréquentée, aux deux messes de chaque dimanche : M. le Curé Claudin avait bien préparé l'avenir les nombreuses constructions réalisées, ou en cours et en projet, dans cette portion de la paroisse. Bien des problèmes pastoraux resteront à résoudre dans les années qui viennent...



*Le prêtre célèbre la messe sur un autel très simple, entouré de la foule des fidèles ; rien ne dérobe aux yeux ses gestes.
(ici P. Jacques Brion)*

Nous voici arrivés, dans nos notes historiques, à la guerre de 1939-1945. Dans le prochain bulletin, nous dirons quelle a été alors la vie de notre chère paroisse.

que nous ayons chaque jour un nombre plus grand de communions, même aux messes les plus tardives. Puisque les paroissiens se sont donnés au Christ, il est juste que le Christ se donne à eux. Des chrétiens viennent même par esprit familial communier aux messes de mariage ou d'enterrement de paroissiens qui ne sont point de leur famille.

La famille paroissiale est créée, car chacun maintenant se connaît ou fait connaissance à la sortie de l'église, chacun se rend service, et rend service à ceux qui ne sont pas encore complètement chrétiens. A Saint-Rémi, plusieurs mères de famille, et des mères de famille nombreuse, assurent dans leur quartier le rôle d'une sœur de charité, et réunissent chez eux, avec leur mari, chaque semaine des voisins pour de petites réunions de réflexion et de prières. De nouvelles petites « églises domestiques », semblables à celles dont nous parle saint Paul, se sont créées et prolongent l'action familiale de la paroisse.

Mais, mon père, nous ne faisons là rien d'extraordinaire. Nous faisons ce qui se fait tout seul, ce qui pousse de soi-même, dans toutes les paroisses missionnaires. Bien sûr, tout ceci ne peut pas être appliqué, tel quel, dans n'importe quelle paroisse. Nous-mêmes, nous ne savons pas ce que nous ferons demain. Tout pousse de soi-même, sous l'action de l'Esprit Saint dans une paroisse vivante.

J'ai assisté à Saint-Remi à une messe : toutes les « rubriques » du détail et du cérémonial habituel étaient observées à la lettre, et c'était une merveille de vérité chrétienne, toute claire et toute simple. J'ai assisté à un enterrement (1), à un mariage, tous ces actes avaient une valeur missionnaire. J'ai vu comment les paroissiens étaient chez eux à la sacristie, au presbytère, comment ils travaillaient en équipe avec leurs trois prêtres, et j'ai compris ce que c'était qu'une petite communauté missionnaire.

G. GOURBILLON. O.P.

En cette rentrée de septembre 2014, la communauté paroissiale de Saint-Remi peut faire le bilan des sept années de ministère du Père René d'Huy et constater toutes les améliorations qu'il a apportées dans l'église et le centre paroissial. L'avenir est maintenant entre nos mains...



